Conditions générales de vente et d'utilisation

1. OBJET

Tout achat est un engagement, tant sur la durée relative (validité) à chacun que sur le paiement des sommes dues, la mensualisation étant une facilité de règlement, des dites sommes, consentie par Ode A l'Eau. **Tout achat implique de fait l'acceptation des conditions générales de vente et d'utilisation.**

Les présentes conditions générales portent sur la séance à l'unité, la séance d'essai, les cartes de 10, 25 et 50 séances, les cartes cadeaux ainsi que sur les forfaits de natation (collectifs, individuels, familiarisation et stage) et sont applicables à tous les clients.

- La **séance à l'unité** est cessible. Elle doit être attribuée dès l'achat à un bénéficiaire.
- La **séance d'essai** est nominative et incessible. Elle ne peut profiter qu'à l'acheteur.
- Les carnets **de 10, 25 et 50 séances** sont nominatives néanmoins le centre Ode A l'Eau accepte que le titulaire soit accompagné de personnes de son entourage.
- Les **cartes cadeaux** de 2 ou 5 séances sont nominatives, elles doivent être attribuées dès l'achat à un bénéficiaire.
- Les Forfaits **collectifs, individuels et stage de natation** sont nominatifs et incessibles, les présentes conditions générales constituent le seul et unique cadre des relations juridiques entre le titulaire du forfait et Ode A l'Eau à l'exclusion de tout au document.

2. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont tenues à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Elles font l'objet d'un affichage à l'entrée du centre ainsi que sur le site internet et le logiciel de réservation et de vente à distance Resamania V2.

Toute personne est censée avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente et d'utilisation, et ce préalablement à tout achat du droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction du Centre Ode à l'eau se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera en vigueur à compter de leur affichage.

3. PRESTATION

L'abonné en AquaFitness (séances à l'unité, à l'essai, carte cadeau, carnets 10, 25 et 50 séances) bénéficiera de l'ensemble des services pendant la durée de son abonnement permettant de pratiquer des activités aquatiques. Les séances d'AquaFitness ne donnent en aucune façon l'accès aux cours de natation.

Les cours dont le nombre de participants n'excède pas 3 personnes inscrites seront annulés.

Liste des activités principales proposées : AquaFitness (AquaBodybike, AquaDynamic, OdaSculpt, OdaRenfo, OdaMix, OdaGym, OdaSoft, OdaPilates…).

De même l'utilisateur des forfaits collectifs ou individuels de natation bénéficiera uniquement des cours de natation sans pouvoir prétendre aux cours d'AquaFitness. Liste des activités principales : Natation (Familiarisation, OdaNat 1et 2, OdaNat Solo, stage).

L'abonnement souscrit donne droit d'accès au centre aquatique, sous réserve de l'agrément du gérant qui pourra opposer un refus uniquement en cas de non-respect des règles prévues au présent contrat et non-respect du règlement intérieur. Règlement intérieur affiché à l'accueil et dans les vestiaires.

4. TARIFS

Les tarifs en vigueur sont mentionnés sur le site internet, sur le logiciel Resamania V2, sur l'affichage disponible à l'accueil du centre. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'achat des carnet l'abonnement, de la carte, de la séance ou du forfait et de leur renouvellement.

- À tout moment la direction d'Ode A l'Eau est libre de modifier ses tarifs sans préavis, ceux-ci entrent vigueur à compter de leur affichage.

Les Frais d'inscriptions sont annuels et sont dus pour l'achat de toutes prestations à l'exception des cours de natation.

5. MODALITES

Les heures d'ouverture de l'accueil et des activités sont affichées à l'entrée, sur le site internet www.odealeau.fr ainsi que sur le logiciel Resamania.
Le règlement intérieur, dont l'abonné en achetant une prestation déclare en avoir pris connaissance et y adhérer sans restriction ni réserve, est également affiché à l'accueil.
L'abonné ne peut prétendre à aucune modification de la validité de ses séances si Ode A l'Eau modifie les prestations fournies (horaire, matériel, amélioration des locaux…) dans l'intérêt des abonnés ou de leur sécurité.
En cas de fermeture temporaire du Centre Ode A l'Eau (ex : vidange, sinistre, travaux suite à un sinistre, amélioration du centre…) inférieur à une durée de 8 jours, les séances ne seront pas prorogées d'autant.

6. DUREE – RESILIATION

- La **séance à l'unité** est cessible. Payable au comptant et valable 1 mois. Les **frais d'inscriptions** ne seront pas demandés.
- La **séance d'essai** est nominative et incessible. Elle ne peut profiter qu'à l'acheteur. Payable au comptant et valable 1 mois. Les **frais d'inscriptions** ne seront pas demandés.
- Les **cartes cadeaux** de 2 ou 5 séances sont nominatives leur validité est de 12 mois dès la date d'achat. **Les Frais d'inscriptions annuels** ne seront pas demandés.
- Les **cartes 10, 25 et 50 séances** sont nominatives mais peuvent être utilisées dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage (le nombre total des séances sera alors décompté du forfait). Les séances peuvent donc être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée en respectant la durée de validité de la carte.

La validité de la carte de 10 séances est de 6 mois à compter de la date d'achat.
La validité de la carte de 25 séances est de 12 mois à compter de la date d'achat.
La validité de la carte de 50 séances est de 16 mois à compter de la date d'achat.
La validité des cartes peut être prolongée sous présentation d'un certificat médical stipulant la période d'arrêt de la pratique sportive en milieu aquatique. La validité se verra prolongée au prorata de la période d'arrêt.
Les séances arrivées en fin de validité peuvent être reportées sur le réservoir d'un nouvel achat. Ce report sera de 20 % de la valeur du carnet acheté précédemment acquis (exemple : 10 séances en fin de validité reportées sur un carnet de 50 séances).
Toute séance non utilisée dans ces délais sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée)
A l'issue de la validité du carnet, il sera demandé la restitution du badge ; à défaut, il sera demandé un montant de 10 € jusqu'à restitution de la carte. **Les Frais d'inscriptions annuels** seront à régler au moment de l'achat

- Le **forfait collectif de natation** (OdaNat 1, 2 et Familiarisation) comprend 28 séances de 45 minutes chacune. ***Les absences ne donnent lieu ni à un remboursement, ni à un rattrapage.*** La validité des séances débute à la première séance. **Toute séance non utilisée sera perdue.** Les séances pourront être reportées, dans la limite des places et dates disponibles seulement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical.
- **Le stage de natation** comprend 5 voire 4 séances de 45 minutes (Stage OdaNat et Familiarisation). ***Les absences ne donnent lieu ni à un remboursement et ni à un rattrapage***. La validité des séances débute à la première séance programmée de la période choisie. **Toute séance non utilisée dans le cadre du forfait d'un stage sera perdue.** Les séances pourront être reportées, dans la limite des places et dates disponibles seulement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical.

- Le **forfait individuel de natation** comprend 10 séances de 30 minutes chacune. ***Les absences ne donnent lieu ni à un remboursement et ni à un rattrapage***. Les séances pourront être reportées, dans la limite des places et dates disponibles seulement pour raison médicale et sur présentation

d'un certificat médical. **Toute séance non utilisée dans le cadre du forfait individuel de natation sera perdue.**

7. PAIEMENT

Les carnets de 10, 25 et 50 séances, les **Frais d'inscriptions annuels** sont dus pour l'achat de toutes prestations d'AquaFitness. Dans le cas d'un renouvellement d'achat sur la même année, ils ne seront pas demandés à nouveau.
La séance à l'unité et la séance d'essai ne font pas l'objet de frais d'inscription, elles sont payables avant leur utilisation. Le titulaire de la séance doit réserver sa place.
Les différents carnets de séances d'AquaFitness ou forfaits de natation peuvent être réglés en une seule fois au comptant (par carte bancaire, chèque bancaire, chèque ANCV ou coupon sport) ou en 2, 4 et 10 fois par chèque bancaire ou prélèvement sur présentation d'un RIB.
En cas de changement de domiciliation bancaire (changement d'agence ou de compte), l'abonné doit remplir une nouvelle demande de prélèvement et remettre un nouveau relevé d'identité bancaire au centre. L'abonné doit informer le centre impérativement 6 semaines avant la date de prélèvement afin que celui-ci puisse être effectué et pour éviter les frais d'impayé.
En cas d'impayé, le montant du prélèvement devra être réglé directement au centre par un autre moyen de paiement, majoré des frais bancaires de 15 €. Si les incidents de paiement se répètent, le contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'abonné, lequel sera redevable d'une somme équivalente à 2 fois la valeur de l'achat contracté par l'abonné, majorée de la ou des échéances impayées.

8. CARTE D'ACCES ou BADGE

La carte d'accès magnétique est obligatoire pour tous les cours d'AquaFitness (exceptée pour les séances à l'unité), elle est comprise dans le règlement des frais d'inscription annuels, elle est nominative et incessible. En cas de perte ou de détérioration, il sera demandé un montant de 10 € pour la réédition de la carte. Chaque abonné aux cours d'AquaFitness à l'obligation de présenter sa carte au lecteur installé à la porte d'entrée même quand la porte du Centre est ouverte. La non présentation de la carte d'accès peut priver l'abonné du droit d'entrée. Dans le cas de non renouvellement d'abonnement ou de forfait, il est demandé la remise de la carte d'accès au Centre ; à défaut, il sera demandé un montant de 10 € jusqu'à restitution de la carte.

9. RESERVATION

En ce qui concerne la séance à l'unité, la séance d'essai, les cartes de 10, 25 et 50 séances, les cartes cadeaux, la réservation est obligatoire avant chaque cours sur le site internet www.odealeau.fr via l'onglet réservation ou sur le logiciel téléchargeable gratuitement Remania V2, soit 21 jours maximum précédents le cours. Les places disponibles sont affectées dans l'ordre des inscriptions.
Il est possible de réserver dès l'achat 49, 24 ou 9 séances auprès de l'accueil et ce en respectant la validité propre à chaque carnet. Il est obligatoire de se désinscrire en cas de non venue jusqu'à 1 heure 30 avant le début de la séance. ***Toute non venue à une séance réservée entrainera la perte de cette séance.***

10. DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Toute personne désirant adhérer à Ode A l'Eau devra justifier de sa majorité ou d'une autorisation parentale pour les mineurs de 13 ans pratiquant l'Aquafitness, d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive aquatique de moins d'un mois, à remettre dans les 8 jours à compter de la signature de son contrat d'abonnement ou d'une attestation de réponse au questionnaire de santé.
A défaut de remise de certificat médical ou de l'attestation, l'abonné ne peut invoquer la résiliation de son contrat en cas de maladie, d'affection congénitale ou acquise, de conséquences d'accident, dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de la signature du contrat.
Le certificat médical devra être renouvelé tous les 3 ans sans autre demande du centre aquatique Ode A l'Eau. Et l'attestation tous les ans.
Dans tous les cas, l'abonné garde l'entière responsabilité de conséquences préjudiciables à sa santé.
Toute inaptitude à la pratique des activités sportives survenant ultérieurement à la signature du contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement en totalité ou partie de l'abonnement.

11. ASSURANCE

Ode A l'Eau est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celles de ses salariés et coachs sportifs. La responsabilité d'Ode A l'Eau ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée de la structure et du non-respect du règlement intérieur. En cas d'accident, l'abonné est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures. Ne pas laisser d'objet de valeur dans les casiers. La direction décline toute responsabilité quant au vol ou perte de ce dit objet.

12. RESILIATION A L'INITIATIVE DU CENTRE

Ode A l'Eau se réserve le droit de résilier l'abonnement de tout abonné dont l'attitude ou le comportement présente un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres abonnés.
Notamment pour le fait de venir sans présenter son badge au lecteur, son Pass Sanitaire, le respect des gestes barrières ou encore faire venir des personnes extérieures au centre, sans en avertir au préalable le responsable de l'établissement.
Ode A l'Eau se réserve le droit de sanctionner l'abonné qui ne décommande pas sa réservation en temps et en heure en l'occurrence 1 heure 30 avant le début du cours, dans le but de permettre à tous les abonnés de bénéficier des cours. En cas de non-respect avéré de cette clause l'abonné verra sa séance comme perdue.

13. INVITATION

Les titulaires des cartes de 10, 25 et 50 séances peuvent faire profiter d'une séance à un invité qui sera décomptée de son réservoir. L'abonné est tenu pour responsable de la conduite de ses invités.
Tout abonné permettant à un invité à venir en dehors des horaires de cours pourra voir son abonnement résilié, et ceci sans aucun remboursement ni indemnité.

14. TENUE ET RESPECT D'AUTRUI

Afin de respecter le bien-être d'autrui, il est nécessaire de se vêtir convenablement.
Le short de bain – style bermuda de surf avec poches – est interdit, le bonnet de bain est obligatoire pour les cours de natation (depuis le 1er septembre 2012) et vivement conseillé pour les cours d'AquaFitness (les cheveux doivent être attachés) nous vous conseillons le port de claquettes ou tongs, nos vélos ne nécessitent pas le port de chaussons mais pour votre confort nous vous le conseillons.
Il est formellement interdit d'utiliser sur les plages, autour du bassin, dans les douches et les vestiaires des objets dangereux tels **que *(verre, bouteille, miroir, tous*** **contenants de shampoing ou gel douche en verre**) ou pouvant le devenir après détérioration
De plus, les locaux doivent être maintenus dans un état de propreté, avec rangement du matériel utilisé à la fin de chaque cours.
Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble du centre. De manger dans les vestiaires et les douches.
Dans le cas de perte ou de casse de clé de casier, une description des effets contenus dans celui-ci sera demandée avant restitution. Une participation de remplacement de cette clé est fixée à 10 €.

15. SECURITE

Chaque abonné, s'engage en cas d'accident, dont serait victime en sa présence un autre abonné, à alerter les maitres-nageurs présents sur le centre, ou le cas échéant, à alerter immédiatement les secours.

16. Données personnelles

Les informations personnelles demandées ne seront utilisées que pour les seules nécessitées de la gestion de votre compte client et pourront donner lieu à un droit individuel d'accès auprès d'Ode à l'eau, dans les conditions prévues par le règlement général de la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
Par l'achat d'un droit d'entrée, l'abonné déclare accepter le règlement intérieur ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation.

Fait à Melesse, le 20 octobre 2024